Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec

Note de service

DESTINATAIRES :	Médecins, pharmaciens, gestionnaires cliniques et infirmières des secteurs CHSLD du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEURS :	Josée Ferland, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet SHAPPA Sophie Goneau, chef adjointe aux services pharmaceutiques
DATE :	2024-01-16
OBJET :	**Déploiement des nouvelles ordonnances collectives en CHSLD (16 janvier 2024)**

À la suite des travaux d'harmonisation, trois nouvelles ordonnances collectives ont été entérinées par le CMDP et seront disponibles sur l'Intranet CISSSMO dès le 16 janvier 2024 :

- OC-6115 Soulager une douleur musculo-squelettique par l'application d'un gel de menthol en CHSLD
- OC-6116 Soulager les symptômes associés aux hémorroïdes en CHSLD
- OC-6117 Soulager la sécheresse ou la congestion nasale en CHSLD

MODALITÉS D'APPLICATION :

Ces outils s'appliquent dans toutes les installations des secteurs de la DSHAPPA du CISSS de la Montérégie-Ouest, incluant les résidences privées dont une entente est connue avec le CISSS de la Montérégie-Ouest, si les **deux conditions suivantes sont respectées** :

1) INFIRMIÈRE sur place pour effectuer / initier l'évaluation ;

2) Secteur desservi par une pharmacie du CISSSMO ou milieu de soins avec entente autorisée par la DSIEU et la pharmacie

Afin de faciliter l'application des ordonnances collectives, un formulaire de liaison est disponible :

- OIPI-950 Formulaire de liaison - OC – CHSLD

DÉPLOIEMENT ET ANNULATION :

À compter du 16 janvier 2024, date du déploiement des ordonnances collectives, les outils cliniques anciennement en vigueur seront annulés. L'annulation inclut les outils nommés dans le tableau ci-dessous et tout autre outil (OC, protocole ou ordonnance permanente) traitant sur ces sujets.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Annulation d'outils cliniques existants (liste non exhaustive)	
Secteurs	**Annulation**
Jardins-Roussillon	• Ordonnance collective (2012-06) - Appliquer une médication analgésique topique (Antiphlogistine-gel-glace (menthol) ou Deep-cold) • Ordonnance collective (2012-06) - Administrer une médication thérapeutique anorectale (Hydrocortisone 0.5% + zinc sulfate 0.5% (Anodan-HC ou Rectocort ou Hemcort ou Anusol-HC onguent ou Anuzinc-HC supp. et tucks tampons)). • Ordonnance collective (2012-06) - Administrer un hydratant nasal (Chlorure de sodium 0.9% / Salinex)
Suroît	• Ordonnance collective 1200-13-016 (2014-10) Application d'un gel de menthol pour le soulagement de douleur musculosquelettique en soins de longue durée • Ordonnance collective 1200-13-017 (2014-10) Application de lidocaïne (xylocaïne) lors d'hémorroïdes en soins de longue durée
Haut-Saint-Laurent	• Ordonnance permanente (2001-04) - Antiphlogistine Onguent (salicylate de methyle, camphre, menthol) DEEP Cold (gel menthol analgésique) • Ordonnance collective (2005-09) : Appliquer médication analgésique topique (Myoflex onguent / Deep Cold) • Ordonnance permanente (2000-01) Tucks tampons et hemcort HC (0.5-0.75% hydrocortisone) • Ordonnance collective (2005-08) : Administrer médication thérapeutique anorectale (Rectocort onguent ou Anusol)
Vaudreuil-Soulanges	• Ordonnance collective - OC-67 (2014-09) Traiter des douleurs musculaires et articulaires • Ordonnance collective - OC-68 (2014-09) Traiter des symptômes associés aux hémorroïdes

SOINS INFIRMIERS :

De plus, nous vous rappelons que lors de la rédaction d'une ordonnance collective, l'infirmière doit obligatoirement inscrire son numéro de permis de l'OIIQ.

Les médicaments visés par une ordonnance collective sont disponibles au commun ou dans l'armoire de dépannage de vos unités, soit :

- Gel topique de menthol 2% (Deep Cold)
- Hydrocortisone/sulfate de zinc 0,5% - 0,5% (Anusol-HC) (pommade rectale)
- Hydrocortisone/sulfate de zinc 10 mg - 10mg (Anusol-HC) (suppositoire)
- Salinex (solution de chlorure de sodium physiologique à 0.9%)

Pour les secteurs qui n'ont pas la totalité des médicaments disponibles au commun, il est possible d'en faire la demande à la pharmacie.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

JF SG